

futuribles 2000

NOVEMBRE

*Le risque technologique majeur :
Un formidable défi*

n°28, Novembre 1979

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

Seveso : morceaux choisis

Patrick Lagadec

On ne peut présenter le cas en quelques pages tant est complexe le système qui a produit le drame (1). Patrick Lagadec se contente ici de l'évoquer ; mais, pour en garder le relief, caractéristique des évènements exceptionnels, il le fait à travers une série de flashes, illustrant telle ou telle facette du problème. Deux réflexions pourraient gêner le lecteur : l'idée que Seveso, finalement, n'est qu'un contre-exemple puisque l'accident n'aurait fait (comme à Harrisburg d'ailleurs) aucun mort ; l'idée aussi que Seveso n'illustre que l'incompétence italienne.

Ce serait fuir à bon compte : l'accident du 10 juillet 1976 reste un signe très préoccupant de la vulnérabilité de nos systèmes socio-techniques ; d'autres pays, et notamment la France lors de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz ont montré que l'Italie n'avait aucun monopole de l'impuissance. Seveso est et reste un cas d'étude de première importance, pour tout le monde.

Voici donc quelques « morceaux choisis » structurés autour de questions jugées importantes.

La mort avance sur le chemin de l'opulence (Cl. Risé) (2)

Une sage Constitution

La République protège la santé comme droit fontamental de l'individu et intérêt de la collectivité.

L'initiative économique privée est libre ; elle ne peut pas se dérouler en opposition à l'utilité sociale ou de façon telle qu'elle cause dommage

(1) Lagadec, P. - Développement, environnement et politique vis-à-vis du risque. Le cas de l'Italie - Seveso. Cahier du Laboratoire d'Économétrie, N° D200 0479, mai 1979.

(2) Rise, Cl. et autres. - « Derrière l'Icmesa ». In *Survivre à Seveso ?* F. Maspéro/Presses Universitaires de Grenoble, 1976, p. 61.

à la sécurité, à la liberté, à la dignité de l'homme.

(1) *Constitution de la République italienne, articles 32 à 41*

Constitution et réalité : un gouffre

Un contrôle public suppose une législation cohérente et mise à jour, avec un réseau de services dotés d'instruments, d'hommes et de moyens financiers adaptés aux besoins d'une société technologiquement avancée.

Notre pays manque d'une législation suffisante et n'a pas les structures publiques pour la faire respecter.

(2) *S. Zedda, Survivre à Seveso ?*

Une loi récente et le risque : l'incroyable loi Merli

La récente loi Merli sur les décharges liquides est exemplaire de la manière dont une *loi ne doit pas être rédigée*. Elle ne fixe aucune peine pour le fait, par exemple, de vider une bombonne de sublimat corrosif dans une rivière, mais seulement pour l'avoir vidée *sans autorisation administrative*, de sorte que la pollution, au lieu de figurer comme délit de la part de celui qui pollue, devient un délit du fonctionnaire qui aurait dû refuser l'autorisation et qui, ne l'ayant pas refusée explicitement, l'a implicitement accordée (chose incroyable, la loi prévoit en effet que l'accord est tacite si l'autorisation n'a pas été explicitement refusée).

(3) *L. Conti, Survivre à Seveso ?*

La réglementation et le risque : un cloisonnement qui paralyse

Toutes les règles qui existent sont nées sous le signe de la séparation, du cloisonnement. Les règles en vigueur au sujet des soupapes de sécurité semblent faites pour empêcher que les gaz ne soient mis en communication avec des chambres étanches, ce qui serait nécessaire pour empêcher l'évacuation des substances toxiques en cas de rupture. Cela revient à séparer le concept d'évacuation sous pression (phénomène d'ordre thermodynamique et mécanique) des propriétés de la substance qui s'est échappée (phénomène qui appartient au contraire au domaine de la chimie).

(4) *L. Conti, Visto da Seveso*

(1) Constitution de la République Italienne.

(2) Zedda, S. - « La leçon de chloracné ». In *Survivre à Seveso ?* F. Maspéro/Presses Universitaires de Grenoble, 1976, pp. 38-39.

(3) Conti, L. - « Trop d'échéances manquées ». In *Survivre à Seveso ?* F. Maspéro/Presses Universitaires de Grenoble, 1976, p. 53.

(4) Conti, L. - *Visto da Seveso*. Feltrinelli, Milano, 1977, p. 55.

La bureaucratie et le risque : à armes inégales

On observe que dans un système de normes fragmentaires, auquel correspond une pluralité d'organismes, chacun veut être en charge de fonctions particulières. L'effet pratique d'une telle situation est que chaque organisme tend à avoir une vision étroite de sa compétence, sans considération globale du problème de la sécurité. En outre, une telle approche se rétrécit d'autant plus que l'autorité administrative technique conçoit son rôle de façon formelle et se borne à des actes, comme la communication à d'autres services ; ces actes n'assurent guère la protection des intérêts publics mais seulement l'accomplissement formel des obligations prescrites, en libérant par là (à bon compte) le service en question de sa responsabilité.

(1) *Commission d'enquête, p. 101*

L'impuissance

La vérité est qu'aujourd'hui il n'existe aucune structure publique en mesure de donner cet avis préventif et aucune réglementation qui oblige un industriel à déclarer les risques de son activité et les mesures préventives qu'il compte adopter.

Aujourd'hui, l'autorisation pour l'installation d'un ensemble est comme un chèque en blanc donné à l'industriel parce qu'il n'existe aucun service chargé d'un tel contrôle. On peut simplement se référer à une réglementation vieillie et dépassée comme celle relatant la liste des activités insalubres qui en théorie ne devraient pas s'installer dans des agglomérations urbaines. L'application de cette loi conduirait à la fermeture d'une bonne partie des usines lombardes.

(2) *S. Zedda, Survivre à Seveso ?*

Seveso : le drame

Le nuage toxique qui s'est échappé de l'I.C.M.E.S.A., aux dernières heures de la matinée du samedi 10 juillet, a produit des dégâts d'une telle importance qu'il est presque impossible de les évaluer avec une incontestable exactitude. En effet, il faudrait tenir compte des récoltes

(1) Camera dei Deputati, VII Legislatura. Commissione Parlamentare di inchiesta sulla fuga di sostanze tossi che avvenuta il 10 luglio 1976 nello stabilimento ICMESA e sui rischi potenziali per la salute e per l'ambiente derivanti da attività industriali (Legge 16 giugno 1977, n.357). Juillet 1978, 470 p. - p. 101.

(2) Zedda, S. - Déjà cité, p. 39.

détruites, des maisons devenues inhabitables, du mobilier qui devra être brûlé, des industries locales qui resteront fermées, des emplois supprimés, des traumatismes psychiques dus à l'évacuation des réfugiés et surtout de leurs enfants, des maladies qui commencent à se révéler, de la peur des maladies mystérieusement inoculées dans l'organisme par la dioxine, des enfants qui n'ont pas pu naître parce que les femmes ont été obligées d'avorter, des enfants qui ne pourront pas être conçus parce que les autorités sanitaires ont déconseillé de concevoir étant donné les risques de malformations à la naissance. En somme, tout ce qui est irrémédiablement perdu.

Mais, même si on pouvait faire la somme de chacune de ces atteintes à la vie, on serait encore loin d'appréhender la totalité de cet immense désastre écologique. Pensez qu'avec toutes ces destructions, le patrimoine entier d'une communauté, son infrastructure sociale, sa capacité de participer à la croissance du pays, ont été dispersés. Si donc, un jour, on fait les comptes, il faudra inclure les répercussions du drame de Seveso au niveau de la Nation.

Le dommage, à de nombreux points de vue, est irréparable.

(1)G. Pecorella, *Avocat de la partie civile, Survivre à Seveso ?*

Responsables et victimes : le choc frontal

Roche

I.C.M.E.S.A. était depuis des années un fournisseur du Groupe Givaudan. Cette production aurait pu être effectuée ailleurs, y compris en Suisse. À l'époque, toutefois, le marché du travail, dans ce dernier pays, connaissait de fortes tensions, avec un nombre de travailleurs étrangers (italiens) élevé. Plutôt que de faire venir de la main d'œuvre, l'industrie se voyait encouragée à créer des emplois dans la patrie d'origine des travailleurs.

À partir de 1970, le programme de modernisation et de restructuration en cours pour l'ensemble du groupe Givaudan fut également appliqué à I.C.M.E.S.A. La fabrication fut rationalisée, le contrôle de la qualité renforcé, l'équipement modernisé, tandis qu'une nouvelle installation de traitement des eaux usées, répondant aux exigences, devait entrer en fonction dès l'automne 1976. En l'espace de 5 ans, Givaudan devait investir 16 millions de francs suisses dans cette petite entreprise, somme

(1) Pecorella, G. - « Qui va payer ? ». In *Survivre à Seveso ?* F. Maspéro/Presses Universitaires de Grenoble, 1976, p. 105.

dépassant largement les possibilités des anciens propriétaires. Cette somme représente un investissement de 100 000 F suisses par poste de travail. Une bonne partie de ces améliorations était achevée au moment où se produisit l'accident.

La production de trichlorophénol fait partie de ce programme de modernisation. Lorsque la nécessité d'une fabrication propre devint impérative, son implantation fut débattue. Plusieurs usines de Givaudan et de Roche entraient en ligne de compte. Le choix se porta finalement sur I.C.M.E.S.A. pour les raisons suivantes :

- I.C.M.E.S.A. avait depuis toujours la vocation d'un important fournisseur de produits chimiques pour le groupe Givaudan, et ce rôle restait le sien dans le plan à long terme de restructuration ;
- La rationalisation du programme de fabrication de l'ancienne I.C.M.E.S.A. exigeait l'attribution à cette société de nouveaux produits afin de maintenir l'emploi à long terme et de permettre à l'usine de tourner au moins sans déficit. La fabrication du trichlorophénol cadrait également parfaitement dans cette attribution des tâches du point de vue chimique, les appareillages et installation se prêtant à la production envisagée.

Une plus grande liberté en matière de sécurité ou de protection de l'environnement ne jouait aucun rôle.

(5) *Roche Nachrichten*, sept. 1976

La partie civile

Le désastre de l'I.C.M.E.S.A. est le résultat de choix économiques et techniques calculés, d'un risque prévu et accepté ; la fatalité n'y est pour rien.

(6) *G. Pecorella, Avocat de la partie civile, Survivre à Seveso ?*

Première attitude face au drame : rassurer

L'industriel, le lendemain :

De l'enquête il ressort aussi qu'à 14 h 15 du 11 juillet, M. Sambeth, directeur technique de la Givaudan, après avoir eu la nouvelle de l'accident qui s'était produit à Meda, fit l'hypothèse « après quelques minutes » de la possibilité que de la dioxine s'était produite. Le même Docteur Sambeth en effet a textuellement déclaré à la Commission : « nous avons entendu parler d'accidents du même genre, et j'ai pensé

(1) *Roche Nachrichten*, septembre 1976.

(2) Pecorella, G. - Déjà cité, p. 110.

à cette possibilité ; c'est-à-dire je pensais à ce moment-là et je continue encore de le penser, qu'il s'agissait d'une concentration très élevée de dioxine autour du disque de rupture (de sécurité), et d'une concentration plus petite ailleurs. Je ne pouvais pas penser à ce moment que la dioxine aurait pu s'étendre dans une zone de très grand rayon ».

(1) *Déposition Sambeth, Commission d'enquête*

L'industriel, deux jours après :

Meda, le 12 juillet 1976

À l'attention de M. l'Officier sanitaire,

Bureau de Santé et d'Hygiène

20050 SEVESO

Comme suite à nos précédentes conversations, nous confirmons que le samedi 10 juillet 1976 il s'est produit un incident à l'intérieur de notre établissement. L'usine était arrêtée ce jour-là, comme normalement le samedi, jour de repos. Nous étudions encore les causes de l'accident. (...) Pour le moment, nous pouvons supposer qu'il s'est produit une inexplicable réaction chimique exothermique dans un réacteur laissé en phase de refroidissement. (Il y avait dans le réacteur les substances nécessaires à la production de trichlorophénol brut : tetrachlorobenzène, soude caustique, etc.).

À la fin de l'horaire normal de travail (à 6 h le samedi) le réacteur contenant le produit brut fut laissé en état de non fonctionnement (...) comme d'habitude. Nous ne savons pas pour quelle raison à 12 h 40 il y a eu rupture du disque de sécurité, laissant échapper un nuage de vapeur qui, après avoir attaqué la végétation à l'intérieur de notre établissement, s'est dirigé vers le sud-est, poussé par le vent, et s'est dissout en peu de temps. N'étant pas en mesure d'évaluer la nature des substances emportées par ces vapeurs et leurs effets exacts, nous sommes intervenus auprès des voisins pour qu'ils s'abstiennent de consommer d'éventuels produits des jardins, sachant que la substance finale est également employée dans les herbicides.

(2) *Lettre de l'I.C.M.E.S.A. citée par F. de Rosa*

Les autorités sanitaires, 3 jours après :

D'après les enquêtes effectuées, *aucun danger* pour les personnes habitants dans les zones environnantes de l'usine n'est à redouter.

(3) *additif des autorités sanitaires à la lettre de l'I.C.M.E.S.A.*

(1) Commission d'enquête - Déjà citée, p. 107.

(2) de Rosa, E. - « Scienza e Società ». *Scientific American*, édition italienne, mars 1977.

(3) Pecorella, G. - Déjà cité, p. 106.

La Préfecture, 12 jours après :

Préfecture de Milan - Communiqué officiel

Milan, le 22 juillet 1976

En rapport avec l'accident... I.C.M.E.S.A... le Préfet de Milan a reçu le médecin provincial - le Professeur Eboli -, le directeur du Laboratoire chimique du Laboratoire d'Hygiène et de Prophylaxie - le Docteur Cavallaro -, l'officier sanitaire de la commune de Seveso - le Professeur Ghetti - (...)

Il y a accord général pour dire que, contrairement à ce qui a été avancé, il n'existe en ce moment aucun nuage de gaz toxique. On n'a pas constaté l'extension du phénomène au-delà des communes susnommées.

Le Préfet invite à ne pas consommer de produits de la zone (...) par mesure de prudence.

Le Conseil Provincial de la Santé est convoqué pour demain (1).

La Préfecture, 13 jours après :

Préfecture de Milan - Communiqué officiel

Milan, le 23 juillet 1976

Le Conseil Provincial de Santé, réuni à la Préfecture à midi pour l'examen des événements survenus à Seveso et Meda (...) confirme le bien fondé des mesures prises par la Région Lombardie et les initiatives des autorités locales en matière de prévention d'effets éventuellement dommageables pour les populations des deux communes intéressées.

L'assemblée a retenu de ne pas devoir proposer de mesures en matière de protection civile.

Les experts universitaires qui sont intervenus à la réunion ont souligné unanimement que d'autres mesures ne doivent pas être considérées nécessaires ou urgentes (2).

Le directeur régional de la Santé, 13 jours après, à la télévision :

Tout est sous contrôle (3).

Le responsable du Laboratoire de Recherche de Roche, 13 jours après - réplique cinglante :

La situation est très grave, il faut des mesures draconiennes, il faut enlever 20 cm de terre, enterrer l'usine, détruire les maisons (4).

La contre-réplique dérisoire des pouvoirs publics :

Ce personnage a été parachuté parmi nous ; personne ne l'attendait

(1) Cité par L. Conti, *Visto da Seveso*. Déjà cité, pp. 15-16.

(2) Idem, p. 16.

(3) Cité par Cerruti, G. - « Cent jours à la dioxine ». In *Survivre à Seveso ?* F. Maspéro/Presses Universitaires de Grenoble, 1976, p. 13.

(4) Idem, p. 17.

et personne n'attendait des déclarations de cette gravité. À ma connaissance il n'en résulte pas qu'il soit un porte-parole officiel de la maison et aujourd'hui je demanderai à quel titre il parle. Je l'ai placé tout de suite face à la gravité de ce qu'il dit. J'ai l'impression que ce personnage est en train de bluffer. Et ce monsieur devra rendre compte de ses déclarations.

(1) *»Le directeur régional de la Santé dans « Corriere d'Informazione » ...avant d'arriver au verdict, embarrassé et incompréhensible pour les victimes :*

179 personnes devront abandonner leurs maisons dans les 24 heures ; leurs habitations sont dans une zone trop polluée. (2)

Second temps : on s'embourbe face au drame

Sauver la face, grâce à la science

(On succombe) au fétichisme des précisions. On mesure partout... pour avoir bonne conscience. Toute cette fureur à mesurer avait pour but de faire renvoyer toutes les décisions.

(3) *L. Conti, 1977, p. 109*

Devant l'impuissance, « aux postes d'abandon ».

Si dans trois mois les expériences donnent des résultats négatifs, nous laisserons la nature suivre son cours.

(4) *Directeur régional de la Santé.*

Dans la débâcle, on aggrave le désastre.

Ce fut l'ordre de mettre à mort tous les animaux de basse-cour, sans avoir pris au préalable les dispositions pour se débarrasser des cadavres. On pratiqua l'incinération des charognes, moyen efficace de dispersion et non de destruction de la dioxine. Quand on s'en aperçut, on demanda aux bouchers d'entreposer les cadavres dans leurs réfrigérateurs et on tabla sur leur honnêteté.

(5) *L. Conti, Survivre à Seveso ?*

Les déchets de Seveso, Meda, Cesano Maderno, Desio : la Région avait décidé de ne pas les envoyer à la décharge habituelle de Gerensano

(1) Cité par L. Conti, *Visito da Deveso*. Déjà cité, p. 18.
(2) À 17 heures, le 24 juillet. Cité par G. Cerruti. Déjà cité, p. 14.
(3) Conti, L. - *Visto da Seveso*. Déjà cité, p. 109.
(4) Cité par L. Conti. *Visto da Seveso*. Déjà cité, p. 100.
(5) Conti, L. - In *Survivre à Seveso ?* Déjà cité, p. 49.



Zone polluée : fermer les vitres et les entrées d'air. Les cyclomotoristes continuent pourtant à circuler...

pour « empêcher l'éventuelle diffusion de substances contagieuses provenant du territoire pollué ».

On a envoyé ces déchets aux décharges de Milan, rues Zama et Figgino. Là, 8 600 tonnes de déchets ont été brûlés sans aucune précaution. On a ainsi envoyé de la dioxine, en quantité qu'il n'est pas possible de préciser, dans l'atmosphère d'une zone très peuplée.

Les éboueurs avaient demandé une déclaration de la Région, établissant qu'il ne s'agissait pas là de matériaux contaminés et, chose incroyable, ils l'avaient obtenue.

(1) *La Stampa*, 11 mars 1979

La déroute

En quatre mois, la seule action pratique entreprise pour la sauvegarde de la population a été l'évacuation de la zone A. Le bilan est vraiment attristant.

(2) *L. Conti, Survivre à Seveso ?*

Les interventions de la Région et des autorités politiques et sanitaires, à la suite de la fuite toxique, ont été presque sans exceptions confuses, tardives, et souvent si stupides et imprécises qu'elles ont aggravé le

(1) *La Stampa*, 11 mars 1979.

(2) *Conti, L.* - In *Survivre à Seveso ?* Déjà cité, p. 52.

désastre au lieu d'y remédier.

(1) G. Pecorella.

Les populations dans le drame

— Ici, on ne fait pas d'avortements politiques. Votre enfant est en excellente forme. Il n'y a donc pas d'éléments objectifs pouvant entraîner un trouble psychique (2).

(Refus de l'hôpital de Desio)

— Pour les femmes qui ont vécu l'expérience traumatisante du nuage toxique, l'interruption de grossesse, souvent souhaitée, a été un drame de la violence et de la honte (...).

« Rien n'a été épargné aux cinq femmes hospitalisées : depuis l'intolérable intimidation psychologique conduite continuellement et avec finesse par le personnel sanitaire et parasanitaire de la section gynécologique jusqu'à l'attitude mesquine du psychiatre de l'hôpital de Desio, le professeur Giuseppe Amico, qui a soumis ces femmes à de nouveaux examens psychiques, inutiles sur le plan scientifique et honteux sur le plan humain. Il commençait l'entretien en exhibant de faux certificats dans lesquels on attestait la non-pollution des habitations de ces mêmes femmes. » « Nous citons le témoignage du Docteur Guido Burbatti (psychiatre qui exerce auprès du centre de consultation de Desio) publié le 22 septembre par l'Unita (...).

D'autres femmes enceintes, dont il est difficile d'évaluer le nombre, ont sûrement eu recours à l'avortement clandestin. Le climat de terrorisme qui régnait a obligé ces femmes à se « débrouiller » individuellement.

Les femmes de Seveso n'ont pas été respectées. On est allé jusqu'à insinuer que certaines d'entre elles, profitant de la situation dramatique, auraient feint des troubles psychiques inexistantes.

(3) M. Fumagalli, *Survivre à Seveso ?*

Seule issue : la négation

Une grande partie de la population n'adressait aucune critique à ceux qui niaient le danger de la dioxine, mais au contraire avait en eux une foi illimitée alors que cette même population critiquait, de manière sévère et parfois même subtile, ceux qui soutenaient la toxicité de la dioxine

(1) Pecorella, G. - Déjà cité, p. 106.

(2) L'avortement thérapeutique était autorisé dans le seul cas où la *santé psychique* de la mère était atteinte. Cité par *Le Monde*, 5 octobre 1976.

(3) Fumagalli, M. - « Avorter à Seveso ». In *Survivre à Seveso ?* Déjà cité.

mais n'avaient pas su prendre des mesures rationnelles. Ce fut une expérience très curieuse que d'assister à des réunions populaires où l'on critiquait la disposition invitant à fermer les prises d'air des automobiles pendant le passage sur la route polluée. On faisait observer justement que fermer les prises d'air était une précaution si on ne les nettoyait pas en sortant de la zone polluée parce que, dans ce cas, la réouverture des glaces aurait porté la poussière polluée d'un seul coup à l'intérieur des voitures. Or, au lieu d'en déduire que celui qui préconisait la fermeture des prises d'air était une personne imprévoyante et peu réaliste, on concluait par un véritable « saut » logique que la dioxine était inoffensive. J'ai vu même des personnes qui avaient dans leur portefeuille une photo prise fin juillet ou début août d'agents chargés d'un étrange service. Ils arrosaient de solvant les automobiles qui sortaient du secteur pollué de la grande route. La conclusion normale de cette pratique aurait dû être que, s'il y avait eu de la dioxine sur les roues des voitures, le solvant, non seulement l'aurait fait tomber sur le terrain, mais, en la solubilisant, l'aurait fait pénétrer dans les couches profondes. Étrangement, au lieu d'en déduire que ces dispositions étaient aberrantes, on en concluait que celui qui avait pris ces dispositions « savait » que la dioxine ne faisait pas de mal.

(1) *L. Conti, Survivre à Seveso ?*

Réflexion pour la lutte contre les désastres

Des principes de base critiqués.

L'information a été donnée au compte-gouttes et a été elle aussi dirigée selon un système calculé de réticences, de déformations, d'aveux partiels (qui, selon les cas, ont été donnés ou « arrachés »), d'affirmations et de démentis, en opérant à chaque fois de telle sorte que les éléments de certitude restent invisibles et surtout insaisissables pour les populations intéressées, de telle manière que les raisonnements et les conclusions les plus étranges finissent par mettre les intéressés dans l'impossibilité de réagir en connaissance de cause. On peut résumer ainsi la situation qui se créait les rares fois où les représentants de la Région avaient quelque contact direct avec les populations locales : la Région de toute façon est sage et se comporte de manière fondée, elle est dépositaire de la vérité à propos de la dioxine et de ses conséquences, et de ses méthodes pour les combattre ; elle s'emploie d'ailleurs à cette fin ; les retards éventuels

(1) Conti, L. - In *Survivre à Seveso ?* Déjà cité, p. 49.

ne sont pas imputables à une ligne politique ou à une inefficacité à réaliser cette ligne politique, mais ils sont simplement imputables à des causes objectives imprécises et inévitables ; quiconque émet des critiques est un saboteur qui veut essentiellement discréditer l'institution et veut créer un état d'esprit de crainte parmi la population.

(1) *M. Capanna, Survivre à Seveso ?*

Information ? Panique ?

Les réticences du gouvernement régional étaient inspirées par la peur que la panique ne se répande. On se préoccupait d'éviter l'alarmisme, mais c'était une préoccupation tout à fait sans fondement. Le vrai risque n'était pas la sur-évaluation de la nocivité de la dioxine, mais la sous-évaluation, surtout pour ceux qui vivaient dans la zone contaminée depuis le 10 juillet.

Les discussions auraient dû être publiques. Probablement une discussion publique aurait-elle été une première prise de conscience de la part des populations. Ce fut une erreur de la Région de vouloir résoudre le problème dans des réunions restreintes et très secrètes et d'en sortir des décisions toutes faites. Cela creusait un fossé entre la population et le gouvernement régional.

(2) *L. Conti, Visto da Seveso*

Eduquer la population.

Pour diminuer le danger qui menaçait la zone (...), il fallait avant tout éduquer la population par des exemples concrets et non par des circulaires, puis prendre des mesures précises de sauvegarde en la mettant en condition de pratiquer effectivement les normes d'hygiène prescrites, mais rien de tel n'a été entrepris.

(3) *L. Conti, Survivre à Seveso ?*

Le caractère invisible du danger.

Il est certain que la situation était difficile et inhabituelle, le danger invisible et impalpable. Un tremblement de terre, ça se voit, une épidémie aussi se voit dans ses effets immédiats. Ici par contre, tout est nuancé, incertain, indéfinissable, tout juste une ombre vague projetée sur le futur. Tout provenait d'un nuage et était insaisissable comme un nuage. Le caractère extraordinaire de la situation est sûrement un masque ; je ne crois pas toutefois que nous puissions nous cacher à nous-mêmes que

(1) Capanna, M. - « Un nuage sur l'institution ». In *Survivre à Seveso ?* F. Maspéro/Presses Universitaires de Grenoble, 1976, p. 89-90.

(2) Conti, L. - *Visto da Seveso*. Déjà cité, p. 26.

(3) Conti, L. - In *Survivre à Seveso ?* Déjà cité, p. 52.

Futuribles Novembre 1979

l'on aurait pu donner une physionomie reconnaissable à cet ennemi sans visage, si l'on avait pris soin de se comporter toujours de façon rigoureuse, attentive, cohérente et pratique. Que le comportement général ait été insuffisant, c'est-à-dire qu'il n'ait pas réussi à prouver aux yeux des gens le danger de la situation, beaucoup de choses l'ont trop bien démontré, depuis les enfants qui grimpaient aux arbres pollués pour cueillir les fruits, jusqu'à la manifestation du 10 octobre quand les gens de la zone A rentrèrent dans leurs maisons polluées. Notre amertume sera peut-être infinie si, un jour, en face d'un enfant malade, nous nous souvenons de ne pas avoir su faire comprendre de façon efficace à ses parents le danger qui le menaçait, de n'avoir pu y parvenir par négligence et par laisser-aller.

(1)L. Conti, Survivre à Seveso ?